

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mardi 2 décembre 2008 à 19 H 30 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUDJ, Christine LOUCHART, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Etait excusé : M. Jean-Jacques LEULLIER.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. Alain PONCHEL à Marie MICHAUT, Elizabeth SACQUEPEE à Jean-Marie HEMERLE, Pascal DEMARTHE à Pascal MARSEILLE, Francis HENIQUE à Benoît PIERRU, Odile FARCY à Chantal FREMOVICI, Stéphane DECAEUX à Michel BLONDIN.

Secrétaire de séance : Madame Chantal FREMOVICI

M. Matthieu DUCLERCQ est arrivé à 20 H (point 12 : Cinéma Le Rex – Réhabilitation – Avenant n° 1 au marché 2008/27 – Société HTI Sodéco) et avait donné procuration à M. Denis CADIX durant son absence.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2008.188 - DEPLOIEMENT DU PASSEPORT BIOMETRIQUE - CONVENTION

- APPROUVE la convention relative à la mise en dépôt d'une ou plusieurs stations fixes d'enregistrement des demandes de titre d'identité et de voyage dans la commune d'Abbeville, présentée par M. le Préfet, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, dans le cadre du déploiement du passeport biométrique, dont le calendrier prévisionnel est fixé à compter de janvier 2009 pour la Picardie.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.189 - DENOMINATION DE RUES, RUES PERPENDICULAIRES ET VOIES EN IMPASSE

- DECIDE de dénommer les rues situées dans le quartier de Menchecourt, sur le haut de la rue des Argillières : impasse des Argillières, rue des Sucriers, rue de la Haute fumée.

- DECIDE de dénommer les rues possédant les voies en impasse ou rues perpendiculaires ayant la même appellation que les rues principales (chaussée de Rouvroy, rue Nestor Letellier, rue du Petit Marais, rue Victor Hugo) :

- . chaussée de Rouvroy → impasse de Rouvroy,
- . rue Nestor Letellier → impasse Nestor Letellier,
- . rue du Petit Marais → impasse du Petit Marais,
- . rue Victor Hugo → impasse Victor Hugo.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.190 - BASSIN VERSANT DE LA SOMME - FOURNITURE ET POSE DE REPERES DE CRUES - CONVENTION

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes dont l'objet est la fourniture et la pose de repères de crues sur le bassin versant de la Somme, et DEFINIT comme suit les besoins de la ville d'Abbeville :

- . 1 repère fixé sur le pont des Nonains, route de Rouen,
- . 1 repère sur borne en trottoir au 40 faubourg des Planches,
- . 1 repère sur borne en trottoir au 20 faubourg des Planches,
- . 1 repère fixé sur l'ancienne école au stade chaussée de Rouvroy,
- . 1 repère fixé en façade du groupe scolaire au 308 chaussée de Rouvroy,
- . 1 repère sur borne rue Nestor Letellier,

soit 6 repères pour un montant total estimé à 1 473,00 € HT soit 1 761,11 € TTC à intégrer à l'appel d'offres.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.191 - REMBOURSEMENT DE SINISTRE - ANNEE 2008 (5)

- APPROUVE le remboursement de sinistre de la compagnie d'assurance SARL P.N.A.S.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.192 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - EMPRUNT

- DECIDE de recourir à deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie pour la réalisation de travaux :

→ réhabilitation de l'école Pilori (lot 1 – Investissements 2008/2009) :

Phase de mobilisation

- * Montant maximum mobilisable : 2.000.000,00 €
- * Durée : jusqu'au 31 décembre 2010
- * Paiement des intérêts : Index T4M + 1,20 %
- * Commission d'engagement : Néant

Phase de consolidation

- * Montant maximum consolidable : 2.000.000,00 €
- ⇒ Durée des consolidations : 25 ou 30 ans,
- ⇒ Type d'amortissement du capital : constant ou progressif,
- ⇒ Périodicité : annuelle, semestrielle, trimestrielle
- ⇒ Supports de consolidation connus à l'origine du contrat : taux fixe

Conditions financières

Taux fixe déterminé en référence au taux de swap taux fixe contre Euribor :

Marge : 0,90 % - Base : 30/360

→ extension des réseaux d'eau :

Phase de mobilisation

- * Montant maximum mobilisable : 600.000,00 €
- * Durée : jusqu'au 31 décembre 2009
- * Paiement des intérêts : Index T4M + 1,20 %
- * Commission d'engagement : Néant

Phase de consolidation

- * Montant maximum consolidable : 600.000,00 €
- ⇒ Durée des consolidations : 30 ans,
- ⇒ Type d'amortissement du capital : constant ou progressif,
- ⇒ Périodicité : annuelle, semestrielle, trimestrielle

⇒ Supports de consolidation connus à l'origine du contrat : taux fixe

Conditions financières

Taux fixe déterminé en référence au taux de swap taux fixe contre Euribor :

Marge : 0,90 % - Base : 30/360

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.193 - THEATRE MUNICIPAL - ETUDE DE REHABILITATION - DEMANDE DE SUBVENTION

- APPROUVE la réalisation d'une étude de réhabilitation du théâtre municipal d'Abbeville dont l'objectif est de parvenir, conformément au cahier des charges, à un chiffrage et un phasage des aménagements demandés pour chacun des espaces suivants : salle de spectacle, plateau et technique, espace accueil des équipes artistiques, espace de circulation des publics, espace de travail, nouveaux espaces à aménager (extérieurs, sous-sol).

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant estimatif de l'opération avant lancement de la procédure adaptée : 70 000,00 € HT soit 83 720,20 € TTC.

Subvention de l'Etat/DRAC : 20 000,00 € soit 28 %

Subvention du Conseil Général de la Somme : 21 000,00 € soit 30 %

Solde ville d'Abbeville : 29 000,00 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.194 - EXERCICE 2008 - CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

- DECIDE d'admettre en non valeur des titres remis par M. le Trésorier Principal, émis en 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et non recouverts à ce jour, pour une somme globale de 4 694,97 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.195 - DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX CENTRES DE LOISIRS - ETE 2008

- DECIDE de rembourser une partie des frais de participation aux centres de loisirs à deux familles dont les enfants n'ont pu participer aux centres de loisirs suite au règlement des frais de centres.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.196 - ENSEMBLE IMMOBILIER 213 BOULEVARD VOLTAIRE - SOCIETE DENEUX AIR - CESSION DU LOT N° 6

- DECIDE la vente du lot n°6, cadastré AP 387, de l'ensemble immobilier à usage industriel et commercial situé au 213 boulevard Voltaire à Abbeville, au prix de 82 890 € hors frais notariaux à la société DENEUX AIR, située au 6 route de Oisemont 80140 Le Translay, afin de lui permettre de développer ses activités et d'envisager de nouveaux recrutements.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.197 - HOTEL D'EMONVILLE - ACQUISITION DE DESHUMIDIFICATEURS

- APPROUVE l'achat de déshumidificateurs pour les réserves de l'hôtel d'Emonville face au développement de moisissures dangereuses pour la conservation des documents patrimoniaux conservés par la bibliothèque municipale.

- ADOPTE le plan de financement suivant :

Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires culturelles de Picardie : 80% soit 1 888,80 € HT

Ville d'Abbeville : 472,20 € HT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.202 - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES NECESSAIRES AUX BESOINS DE LA VILLE D'ABBEVILLE

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les marchés suivants et tout document s'y rattachant pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009 avec les groupements ou sociétés ci-après :
Lot n° 1 : Groupement AREAS / P.N.A.S. pour une prime de 178 537,00 € TTC/an (formule sans franchise)
Lot n° 2 : Groupement AREAS / P.N.A.S. pour une prime de 18 991,30 € TTC/an (formule sans franchise)
Lot n° 3 : société AXA France IARD pour une prime de 83 041,79 € TTC/an (franchises de 152 € sur les véhicules de - 3,5 tonnes et de 457 € sur les véhicules de + 3,5 tonnes)
Lot n° 4 : Groupement AXA ART / GRAS SAVOYE pour une prime de 350,00 € TTC/an
Lot n° 5 : Groupement D.A.S. S.A. et D.A.S. MUTUELLES / SUBERVIE pour une prime annuelle de 1 433,90 € TTC/an.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.203 - DEMANDE D'HONORAIRES COMPLEMENTAIRES DE LA SOCIETE TECTONIKES CONCERNANT LES ETUDES DE CONCEPTION DU MARCHE COUVERT - AVENANT N° 2 AU MARCHE 2005/01

- APPROUVE la passation d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre 2005/01 conclu avec le groupement solidaire composé de TECTONIKES, ACOUSTIBEL, COPLAN, ANGLADE et ZISSELER, pour un montant de 26 328,93 € TTC ; le montant du marché passant de 250 850,71 € TTC à 277 179,64 € TTC, dans le cadre de la demande d'honoraires complémentaires effectuée par la société TECTONIKES au titre des études supplémentaires, justifiées par les changements apportés par la ville au programme des travaux au cours des études d'avant projet détaillé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.204 - PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES BIS - SOCIETE P.I.C. DEVELOPPEMENT IMMOBILIER - COMMERCIALISATION

- DECIDE la vente d'une parcelle de 4 000 m² environ avant bornage, située sur le Parc d'Activités Les Deux Vallées bis au prix de 15,24 € HT/m² à la SARL P.I.C , au capital de 49 280 €, représentée par M. Frédéric PLANQUART, Directeur, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer en vue de la mise en location d'un bâtiment destiné à la société LARIVIERE, 1^{er} distributeur français de matériaux de couverture.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.205 - ADHESION DE LA VILLE A UN CONTRAT D'ASSURANCE "RISQUES STATUTAIRES"

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion de la Somme au taux fixe de 1,10% de la masse salariale permettant la couverture des risques statutaires décès et accidents du travail à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.206 - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE(E) DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- DECIDE de créer un poste de chargé(e) de mission auprès de l'insertion et FIXE la rémunération à l'indice brut 551, majoré 468.

- FIXE la durée du contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.207 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- DECIDE la suppression de postes pour tenir compte de l'évolution des effectifs du personnel municipal.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.208 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009 - RECRUTEMENT DE 4 AGENTS RECENSEURS

- DECIDE la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 4 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période du 15 janvier au 21 février 2009, dans le cadre du recensement de la population 2009, en collaboration avec l'INSEE.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.209 - RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE BATIMENTS DE LA VILLE

- DECIDE de créer un poste d'ingénieur principal titulaire à temps complet, afin d'assurer le bon fonctionnement du service Bâtiments au sein des services techniques municipaux.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.210 - RENOUELEMENT DE CONTRAT DES ENCADRANTS TECHNIQUES DES CHANTIERS D'INSERTION POUR L'ANNEE 2009

- DECIDE de renouveler les contrats des quatre encadrants techniques d'insertion sous contrat de droit public du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, dans le cadre du renouvellement des chantiers d'insertion pour l'année 2009.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.211 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'OPERATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

- DECIDE de renouveler le contrat d'un opérateur des activités physiques et sportives non titulaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009.
- FIXE la rémunération de l'intéressé au 4^{ème} échelon de son grade.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.212 - CLASSE DE DECOUVERTES - ECOLE ELEMENTAIRE PICARDIE - SUBVENTION

- APPROUVE le déroulement et les objectifs de la classe de découvertes à ASCOU – Ax les Thermes dans les Pyrénées, qui sera organisée par l'école élémentaire de Picardie, située en zone urbaine sensible, du 5 au 10 janvier 2009.
- ADOPTE le budget prévisionnel et OCTROIE une participation financière au titre des crédits CUCS inscrits au Budget Primitif 2008, à hauteur de 6 960 €.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.213 - BUDGET PRINCIPAL 2008 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 5

- APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget Principal 2008 telles qu'elles sont présentées.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Maire,
Nicolas DUMONT